



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civile**

Section opérationnelle et défense

BORDEAUX, LE **27 FEV. 2026**

LE PRÉFET DE LA GIRONDE

à

*Destinataires in fine
(liste des communes reconnues fixée par
arrêté interministériel du 24 février 2026)*

Copie aux sous-préfets concernés

Objet : Notification de décision de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
Inondations par débordement de cours d'eau et/ou ruissellement et coulée de boue –
février 2026

Réf. : Arrêté interministériel du 24 février 2026 NOR : INTE2605429A paru au JORF du 25
février 2026.

P.J. : 1 Modalités de communication des pièces administratives et rapports d'expertise.

Vous avez effectué une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au
titre du phénomène inondations par débordement de cours d'eau et/ou ruissellement et
coulée de boue survenu durant le mois de février 2026.

Je vous informe que l'arrêté interministériel cité en référence a reconnu votre commune en
état de catastrophe naturelle pour le phénomène d'inondations et coulée de boue,
conformément à l'article L 125-1 du code des assurances. Les annexes de l'arrêté précisent la
période de l'année concernée par la reconnaissance et les motivations de cette décision.

Vous en avez été avisé(e) par mes services le 25 février 2026 par mél, afin que vous puissiez
donner à cette décision toute la publicité nécessaire au plan local notamment pour informer
les sinistrés concernés, qui disposent d'un délai de 30 jours à compter de la publication de
cet arrêté au journal officiel pour déposer auprès de leur assurance un état estimatif de leurs
dommages. Cette décision a également fait l'objet d'un communiqué de presse.

Je vous informe que vous avez accès dans votre espace iCatNat à l'ensemble des documents
composant le dossier de votre commune.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité, l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, et notamment les rapports d'expertise techniques réalisés, sont communicables aux communes et aux sinistrés concernés sur demande auprès de mes services, sur : pref-catnat@gironde.gouv.fr.

Vous trouverez en pièce jointe une fiche précisant les modalités pratiques de cette communication.

Les décisions de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions prévues par l'article 4 de l'arrêté précité.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'Le préfet,'.

LISTE DES DESTINATAIRES

Communes reconnues par arrêté interministériel du 24 février 2026

Arrondissement d'Arcachon :

Belin-Béliet

Arrondissement de Blaye :

Bayon-sur-Gironde
Cubzac-les-Ponts

Saint-André-de-Cubzac
Bourg

Arrondissement de Bordeaux :

Ambès
Saint-Loubès

Saint-Vincent-de-Paul

Arrondissement de Langon :

Barie
Bagas
Barsac
Bassanne
Béguey
Blaignac
Bourdelles
Cadillac
Casseuil
Castets et Castillon
Caudrot
Cérons
Coutures
Esseintes (Les)
Floudès
Fontet
Gironde-sur-Dropt
Hure
Lamothe-Landerron
Langoiran
Langon
La Réole

Lestiac sur Garonne
Loubens
Loupiac
Loupiac-de-la-Réole
Mongauzy
Montagoudin
Paillet
Podensac
Portets
Preignac
Puybarban
Rions
Saint-Loubert
Saint-Macaire
Saint-Maixant
Saint-Pierre-d'Aurillac
Saint-Pierre-de-Mons
Saint-Pardon-de-Conques
Saint-Sulpice-de-Guilleragues
Sainte-Croix-du-Mont
Toulence
Verdelais

Arrondissement de Lesparre-Médoc :

Margaux-Cantenac

Soussans

Arrondissement de Libourne :

Abzac

Arveyres

Asques

Branne

Cabara

Castillon-la-Bataille

Civrac-sur-Dordogne

Coutras

Flaujagues

Fronsac

Galgon

Génissac

Guîtres

Izon

La Rivière

Les Billaux

Les Peintures

Libourne

Lugon

Mouliets-et-Villemartin

Moulon

Pessac-sur-Dordogne

Porchères

Sablons

Saint Denis de Pile

Saint Jean de Blaignac

Saint-Médard-de-Guizières

Saint Michel de Fronsac

Saint Pey de Castets

Saint Romain La Virvée

Saint Seurin sur l'Isle

Saint Sulpice de Faleyrens

Sainte Florence

Sainte Terre

Savignac de l'Isle

Vayres

Vignonet